



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagne : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Genes : Mme Maryse MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirolle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, J. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, J.M. FAIVRE.

Mandataires : J.M. GIRERD, J.C. ROY, J. PANIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.3), M.N. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET.

Délibération n°2014/002409

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Vice-Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 28 mars 2013, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 20 janvier 2014 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 28/11/13

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Claude PREIONI comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 28 novembre 2013.

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R. 1.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, la CAGB et le CCAS dans le cadre du marché d'acquisition et de maintenance d'appareils électroménagers

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition et la maintenance d'appareils électroménagers, entre la CAGB, le CCAS et la Ville de Besançon,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention correspondante.

↳ R. 1.1.2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et la CAGB pour les travaux d'impression des services

A l'unanimité, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'impression, entre la CAGB et la Ville de Besançon,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention correspondante.

↳ R. 1.1.3 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Achats relatifs aux activités communes de Parc Auto et Logistique (PAL)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Grand Besançon, le CCAS, l'Etablissement Public « Citadelle Patrimoine Mondial », l'ISBA, l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté, l'EPCC « Les 2 Scènes » et la Rodia, pour les achats de fournitures, matériels et prestations en relation avec les activités de parc automobile et logistique,
- a autorisé Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention correspondante.

↳ R. 1.1.4 - Convention de mise à disposition à titre gracieux de codes sources informatiques du portail cartographique par la commune de Nanterre

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention de mise à disposition à titre gracieux de codes sources informatiques au portail cartographique par la commune de Nanterre,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Renouvellement au poste de chargé du système d'information au sein de la Direction Gestion des Déchets (catégorie B)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé du système d'information au sein de la Direction Gestion des Déchets, à temps complet, dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

↳ R. 1.2.2 - Ajustement technique - Recrutement au poste d'ingénieur Systèmes Réseaux au sein du Département TIC (catégorie A)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste d'ingénieur Systèmes Réseaux à temps complet dans le cadre des dispositions des articles 3-3 et 3-5 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R. 3.1 - Relocalisation de la SPA - Acquisition de foncier appartenant à IMMOBILIERE CARREFOUR

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une emprise approximative de 5 500 m² de terrain non bâti appartenant à IMMOBILIERE CARREFOUR au prix proposé de 1 € symbolique, augmenté des frais d'actes estimés à 3 700 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des documents afférents.

↳ R. 3.2 - Relocalisation de la SPA - Acquisition de foncier appartenant à M. BRIFFE

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une emprise approximative de 220 m² de terrain non bâti appartenant à M. BRIFFE au prix proposé de 70 €/m², augmenté des frais d'actes estimés à 2 000 €,
- s'est prononcé favorablement sur la prise en charge par la CAGB des travaux de reconstitution du portail et de la clôture de M. BRIFFE, estimés à un coût global de 8 000 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des documents afférents.

↳ R. 3.3 - ZAC des Marnières - Acquisition de foncier appartenant à IMMOBILIERE CARREFOUR

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une emprise de 4 075 m² de terrain non bâti appartenant à la société IMMOBILIERE CARREFOUR au prix proposé de 7 €/m², soit un montant estimé de transaction de 28 525 €, augmenté des frais de transaction provisionnés à hauteur de 2 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R. 4.1 - Opération Fleurissement 2014 - Organisation et attribution d'une subvention à la Société d'horticulture de Franche-Comté

M. CONTOZ n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- a pris connaissance du déroulement et approuver le règlement de l'opération Fleurissement 2014,
- a attribué une subvention de 4 000 € à la Société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques.

↳ R. 4.2 - Cité des Plantes 2014 - Attribution d'une subvention à la Société d'horticulture de Franche-Comté

M. CONTOZ n'a pas pris part au vote.

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- a pris connaissance du déroulement de la nouvelle édition de la Cité des Plantes 2014,
- a attribué une subvention de 2 000 € à la Société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques pour la réalisation de cette opération.

↳ R. 4.3 - Accompagnement à la création d'activités agricoles - Subvention à l'AFIP

A l'unanimité, le Bureau sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- a attribué une subvention de 7 500 € à l'AFIP en 2014,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R. 5.1 - Mardis des Rives 2014 - Conventions avec les lieux de concerts

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur les conventions à intervenir avec les partenaires accueillant les concerts de l'édition 2014 des « Mardis des rives », à savoir :
 - la commune d'Avanne-Aveney,
 - la commune de Deluz,
 - la commune de Novillars,
 - la commune de Thoraise et Mme Corne,
 - la commune de Vaire-le-Petit,
 - l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon,
 - l'association Sport Nautique Bisontin,
 - l'association Solidarité Doubs Handicap.
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R. 7.1 - Demandes de subvention dans le cadre des aides à l'amélioration des logements du parc privé (subventions < 10 000 €)

A la majorité, 1 Abstention, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

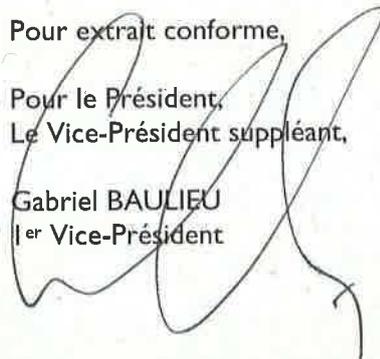
- ces 12 demandes de subvention d'un montant total prévisionnel de 50 726 €,
- la demande de prorogation de subvention de l'indivision GUYOT-BOITEUX.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT.

Reçu le 18 FEV. 2014